

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de *FCP Axis Placement Equilibré* qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de *1 104 756 DT*, y compris des sommes capitalisables de l'exercice s'élevant à *16 438 DT*.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur :

- La note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds FCP Axis Placement Equilibré pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire *BMCE Capital Asset Management*.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport détaillé traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :
AMC ERNST & YOUNG
Noureddine HAJJI

BILAN ARRETE AU 31/12/2020
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1- Portefeuille-titres		853 290	774 216
a- Actions, valeurs assimilées et droits attachés	4.1	497 979	483 659
b. Obligations et valeurs assimilées	4.2	355 311	290 557
AC2- Placements monétaires et disponibilités		260 595	241 846
a- Placements monétaires	4.4	38 545	129 428
b- Disponibilités		222 050	112 418
AC3- Créances d'exploitation	4.6	2 585	3 717
TOTAL ACTIF		1 116 470	1 019 779
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	4.7	7 666	7 584
PA2- Autres créditeurs divers	4.8	4 049	3 087
TOTAL PASSIF		11 714	10 671
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	4.9	1 089 838	1 010 521
CP2- Sommes Capitalisables		14 918	(1 413)
a - Sommes capitalisables des exercices antérieurs		(1 520)	(4 954)
b - Sommes capitalisables de l'exercice		16 438	3 541
ACTIF NET		1 104 756	1 009 108
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 116 470	1 019 779

ETAT DE RESULTAT
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en dinar Tunisien)

		<u>Exercice clos le 31/12/2020</u>	<u>Exercice clos le 31/12/2019</u>
PR1- Revenus du portefeuille-titres	4.3	24 034	13 609
a. Dividendes		6 861	10 557
b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 172	3 052
PR2- Revenus des placements monétaires	4.5	20 684	9 774
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		44 718	23 383
CH1- Charges de gestion des placements	4.10	(24 388)	(18 070)
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		20 329	5 313
CH2- Autres charges	4.11	(4 434)	(3 961)
RESULTAT D'EXPLOITATION		15 895	1 352
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		542	2 189
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE		16 438	3 541
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(542)	(2 189)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(25 232)	50 182
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		30 411	(78 038)
Frais de négociation de titres		(233)	(1 717)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		20 841	(28 221)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01/01/2020 au 31/12/2020
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le <u>31/12/2020</u>	Exercice clos le <u>31/12/2019</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	20 841	(28 221)
a- Résultat d'exploitation	15 895	1 352
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(25 232)	50 182
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	30 411	(78 038)
d- Frais de négociation de titres	(233)	(1 717)
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	74 806	341 101
a / Souscriptions	94 779	619 125
Capital	96 556	669 687
Régularisation des sommes non distribuables	(2 420)	(49 501)
Régularisation des sommes capitalisables	643	(1 061)
b / Rachats	(19 973)	(278 024)
Capital	(19 924)	(298 301)
Régularisation des sommes non distribuables	159	18 745
Régularisation des sommes capitalisables	(208)	1 532
VARIATION DE L'ACTIF NET	95 647	312 880
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
en début de l'exercice	1 009 108	696 228
en fin de l'exercice	1 104 756	1 009 108
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
en début de l'exercice	1 978	1 292
en fin de l'exercice	2 128	1 978
VALEUR LIQUIDATIVE	519,152	510,165
TAUX DE RENDEMENT	1,76%	-5,33%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2020

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ initialement dénommé FCP AXIS Tunisie Indice est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF numéro 17-2007 du 11-09-2007.

Sa durée de vie est de 99 ans à compter de sa date de constitution.

FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ est un fonds commun de placement de capitalisation, il ne distribuera aucun dividende durant sa durée de vie. Le dépositaire de ce fonds est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est BMCE Capital Asset Management.

Au cours de l'exercice 2012, la dénomination du fonds a changé en passant de «FCP AXIS TUNISIE INDICE » à «FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2020 pour les titres OPCVM.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds FCP Axis Placement Equilibré figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 .

Au 31/12/2020, le fonds FCP Axis Placement Equilibré dispose d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 (BTA_6.1_10 NOVEMBRE 2021) pour une valeur de 321 239 DT. Cette ligne a été valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice 2019.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'élève, au 31/12/2020 à 497 979 DT, il s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Titres OPCVM		43 018	45 108	4,04%
FCP Axis AAA	417	43 018	45 108	4,04%
Actions et droits rattachés		485 696	452 871	40,56%
ADWYA	1 350	4 462	5 828	0,52%
ASSAD	483	3 335	2 174	0,19%
ASSURANCES MAGHREBIA	189	10 490	10 679	0,96%
ATTIJARI BANK	961	30 770	26 874	2,41%
BH BANK	918	10 812	8 262	0,74%
BIAT	610	66 748	57 584	5,16%
BNA	2 493	28 618	21 572	1,93%
BT	9 042	68 693	60 572	5,43%
CARTHAGE CEMENT	5 259	8 964	9 940	0,89%
CITY CARS	640	4 855	5 206	0,47%
DELICE HOLDING	695	8 502	10 280	0,92%
EUROCYCLES	377	8 234	9 734	0,87%
MAGASIN GENERAL	170	3 941	3 290	0,29%
OTH	700	11 142	8 474	0,76%
PGH	1 715	21 556	17 793	1,59%
SAH	2 875	33 312	35 365	3,17%
SANIMED	330	1 175	604	0,05%
SFBT	3 542	55 188	67 061	6,01%
SIAME	737	2 873	2 909	0,26%
SOTETEL	320	1 512	1 542	0,14%
SOTIPAPIER	1 439	9 636	6 668	0,60%
SOTUVER	650	4 918	4 571	0,41%
SPDIT	500	4 311	3 700	0,33%
STB	4 434	17 431	14 619	1,31%
TELNET HOLDING	1 310	11 294	11 164	1,00%
TPR	1 277	6 262	5 314	0,48%
UBCI	204	4 853	4 111	0,37%
UIB	1 359	27 808	23 186	2,08%
UNIMED	1 318	12 986	12 874	1,15%
SOTUV NG 20	140	1 017	924	0,08%
Total		528 714	497 979	44,60%

(*) 4,08% par rapport à l'actif net.

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2020 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2019	Acquisition de l'exercice	Cession de l'exercice	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2020
Titres OPCVM						
FCP AXIS AAA	43 018	-	-	-	-	43 018
SICAV AXIS TRESORERIE	1 086	3 999	5 047	5 086	(39)	-
Total titres OPCVM	44 104	3 999	5 047	5 086	(39)	43 018
Actions et droits rattachés						
ADWYA	-	4 462	-	-	-	4 462
ASSAD	3 053	282	-	-	-	3 335
ASSURANCES MAGHREBIA	-	10 490	-	-	-	10 490
ATTIJARI BANK	39 943	11 171	14 912	20 344	(5 432)	30 770
BH BANK	18 467	-	5 888	7 655	(1 767)	10 812
BIAT	66 919	19 233	17 382	19 404	(2 022)	66 748
BNA	18 598	10 020	-	-	-	28 618
BT	68 771	4 140	4 167	4 218	(52)	68 693
CARTHAGE CEMENT	1 661	11 775	4 726	4 472	254	8 964
CITY CARS	2 400	2 455	-	-	-	4 855
DELICE HOLDING	-	8 502	-	-	-	8 502
EUROCYCLES	5 892	8 196	5 297	5 855	(557)	8 234
MAGASIN GENERAL	-	3 941	-	-	-	3 941
OTH	14 326	-	2 329	3 184	(855)	11 142
SAH	31 040	7 183	5 365	4 912	453	33 312
SFBT	62 372	35 345	44 289	42 529	1 760	55 188
SIAME	-	2 873	-	-	-	2 873
SOTETEL	1 512	-	-	-	-	1 512
SOTIPAPIER	8 004	1 632	-	-	-	9 636
SOTUVER	9 843	1 033	4 823	5 958	(1 135)	4 918
SPDIT	4 311	-	-	-	-	4 311
STB	9 718	7 713	-	-	-	17 431
PGH	12 581	8 975	-	-	-	21 556
TELNET HOLDING	10 065	1 229	-	-	-	11 294
TPR	6 507	-	190	245	(56)	6 262
UBCI	4 853	-	-	-	-	4 853
UIB	32 925	9 138	10 712	14 255	(3 542)	27 808
UNIMED	6 421	6 565	-	-	-	12 986
AIR LIQUIDE	474	-	426	474	(48)	-
ICF	5 637	-	3 573	5 637	(2 064)	-
SANIMED	1 175	-	-	-	-	1 175
SOTUV NG 20	-	1 017	-	-	-	1 017
Total Actions et droits rattachés	447 468	177 370	124 078	139 142	(15 063)	485 696
Total	491 572	181 370	129 125	144 228	(15 102)	528 714

4.2- Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2020 à 355 311 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et emprunts de sociétés. Il se détaille comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Emprunts d'état		319 010	321 239	28,77%
BTA_6.1%_10 NOVEMBRE 2021	321	319 010	321 239	28,77%
Emprunts des sociétés		32 000	34 072	3,05%
TLSUB2018_7A_17/01	200	20 000	21 683	1,94%
UIBSUB2015_7.5%_7A	300	12 000	12 389	1,11%
Total		351 010	355 311	31,82%

Le détail des mouvements intervenus au niveau des obligations et valeurs assimilées au cours de l'exercice 2020 est le suivant :

Désignation	Coût d'acquisition au 31-12-2019	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés	Plus ou moins-values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12-2020
Emprunts d'Etat						
BTA 6.3% MARS 2026	114 180	-	118 140	114 180	3 960	-
BTA_6.5%_11 JUIN 2025	103 830	349 189	466 382	453 019	13 362	-
BTA_7%_10 JUILL 2028	-	50 514	52 455	50 514	1 941	-
BTA 6% OCTOBRE 2023	-	709 575	724 575	709 575	15 000	-
BTA 6% JANVIER 2024	-	702 000	713 250	702 000	11 250	-
BTA_6.1%_10 NOVEMBRE 2021	-	319 010	-	-	-	319 010
Total Emprunts d'Etat	218 010	2 130 288	2 074 802	2 029 288	45 513	319 010
Emprunts des sociétés						
AMEN BANK 2014-5A-7.35%	20 000	-	20 000	20 000	-	-
TLSUB2018_7A_17/01	20 000	-	-	-	-	20 000
UIBSUB2015_7.5%_7A	18 000	-	6 000	6 000	-	12 000
Total Emprunts des sociétés	58 000	-	26 000	26 000	-	32 000
Total	276 010	2 130 288	2 100 802	2 055 288	45 513	351 010

4.3- Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Revenus des Actions	6 861	10 557
Revenus des BTA	14 341	1 339
Revenus des obligations des sociétés	2 831	1 713
Total	24 034	13 609

4.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-12-2020 à 38 545 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Bons de trésor à court terme		37 781	38 545	3,45%
BTCT 52 SEMAINES 22/6/2021	40	37 781	38 545	3,45%
Total		37 781	38 545	3,45%

4.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Revenus des BTCT	1 413	576
Revenus des pensions livrées	14 212	6 298
Revenus compte courant rémunéré	5 060	2 900
Total	20 684	9 774

4.6- Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 2 585 DT au 31-12-2020 contre un solde de 3 717 DT au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Intérêts créditeurs	2 048	1 190
Retenue à la source/BTA	536	2 122
Retenue à la source/EO	-	405
Total	2 585	3 717

4.7- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par FCP Axis Placement Equilibré au gestionnaire BMCE Capital Asset Management et au dépositaire. Elles s'élèvent à 7 666 DT au 31-12-2020 contre 7 584 DT au 31-12-2019.

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Gestionnaire	1 666	1 601
Dépositaire	6 000	5 984
Total	7 666	7 584

4.8- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 4 049 DT au 31-12-2020 contre 3 087 DT au 31-12-2019.

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Commissaire aux comptes	2 877	2 904
Publications	194	102
Retenue à la source	893	-
CMF	85	81
Total	4 049	3 087

4.9- Capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève 95 647 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	79 317
Variation de la part Revenu	16 330
Variation de l'Actif Net	95 647

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2020

Montant:	1 010 521
Nombre de titres :	1 978
Nombre de porteurs de parts :	3

Souscriptions réalisées

Montant:	96 556
Nombre de titres émis :	189
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	0

Rachats effectués

Montant:	19 924
Nombre de titres rachetés :	39
Nombre de porteurs de parts sortants :	0

Capital au 31-12-2020

Montant:	1 087 153	*
Nombre de titres :	2 128	
Nombre de porteurs de parts :	3	
(

*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base de la part de capital en début de l'exercice	1 087 153
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(25 232)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	30 411
Régularisation des SND	(2 261)
Frais de négociation de titres	(233)
Capital au 31/12/2020	1 089 838

4.10- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste comporte les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Les charges de gestion s'élèvent à 24 388 DT en 2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire	18 422	12 120
Rémunération du Dépositaire	5 966	5 950
Total	24 388	18 070

4.11- Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 4 434 DT en 2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Rémunération CAC	2 928	2 920
Redevance CMF	1 032	679
Publications	293	201
Services bancaires et assimilés	173	152
Timbre fiscal	8	9
Total	4 434	3 961

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par parts et ratios pertinents

Données par parts	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	21,014	11,821	14,637	19,228	14,430
Charges de gestion des placements	-11,461	-9,135	-14,544	-14,645	-11,311
Revenu net des placements	9,553	2,686	0,093	4,583	3,119
Autres charges	-2,084	-2,003	-0,978	-0,996	-1,459
Résultat d'exploitation	7,470	0,684	-0,885	3,588	1,660
Régularisation du résultat d'exploitation	0,255	1,107	0,415	-0,117	0,069
Sommes capitalisables de l'exercice	7,725	1,790	-0,469	3,471	1,729
Variation des + ou - values potentielles sur titres	-11,857	25,370	-59,067	15,738	58,981
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14,291	-39,453	69,280	21,936	-75,198
Frais de négociation de titres	-0,109	-0,868	-2,916	-1,065	-3,250
+ ou - values sur titres et frais de négociation	2,324	-14,951	7,296	36,610	-19,467
Résultat net de l'exercice	9,794	-14,267	6,412	40,198	-17,805
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	2,324	-14,951	7,296	36,610	-19,467
Régularisation du résultat non distribuable	-1,062	-15,549	5,724	-1,021	-2,531
Sommes non distribuable de l'exercice	1,262	-30,500	13,020	35,589	-21,998
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	519,152	510,165	538,875	526,324	487,264
Ratios de gestion des placements	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,36%	2,64%	2,61%	2,53%	2,36%
Autres charges / actif net moyen	0,43%	0,58%	0,18%	0,17%	0,30%
Résultats capitalisables de l'exercice / actif net moyen	1,54%	0,20%	-0,16%	0,62%	0,35%

5.2. Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion qui lie la société BMCE Capital Asset Management et le FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ prévoit le paiement d'une commission de gestion de 1,5% H.T par an calculée quotidiennement sur la base de l'actif net et payée mensuellement. La rémunération de BMCE Capital Asset Management au titre de la commission de gestion de l'exercice 2020 s'élève à 18 422 DT TTC.
- Les opérations d'achat et de vente d'actions pour le compte de FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRÉ effectuées auprès de BMCE Capital Securities sont soumises à une commission de courtage au taux de 0,1% H.T du montant brut de l'opération. Cette commission s'élève à 233 DT TTC au titre de l'exercice 2020.
- Le dépositaire perçoit une commission égale à 0.15% H.T de l'actif net par an (Avec un minimum de 5 000 dinars H.T par an), calculée quotidiennement et payée annuellement. La rémunération du dépositaire s'élève à 5 966 DT TTC au titre de 2020.